



# VIDE-GRENIERS ORVAULT SF du 8/09/2024

## Informations et règlement pour les exposants relatifs au vide-greniers organisé :

**Article 1 :** Le vide-greniers organisé par l'association Orvault Sports Football aura lieu le dimanche 8 septembre 2024 au Stade de Gagné à Orvault (Chemin de Gagné 44700 ORVAULT).

Les horaires du vide-greniers pour les visiteurs sont de 8h à 17h.

Les exposants pourront installer leur matériel entre 5h30 et 7h30.

**Article 2 :** Les participants autorisés sont les particuliers qui vendent exclusivement des objets personnels et usagés à condition qu'ils y participent 2 fois maximum par an conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005.

Les professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarés sont exclus du vide-greniers organisé par Orvault Sports Football.

Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**Article 3 :** Les inscriptions se terminent au plus tard le 07 septembre 2024 ou dans la limite de la capacité d'accueil du site.

Le tarif d'inscription est de 12€. Il comprend un emplacement de 3m x 3m + une boisson chaude et une part de brioche.

Le règlement sera à effectuer soit par CB sur HelloAsso.com ou par chèque libellé à Orvault Sports Football envoyé à l'adresse du club (4 CHEMIN DE GAGNE 44700 ORVAULT).

L'inscription définitive ne sera validée qu'à réception du règlement de 12€ par emplacement.

Un mail de confirmation notifiera la validité de l'inscription de l'exposant.

Après réception du paiement et validation de l'inscription, aucun remboursement ne sera possible quel qu'en soit le motif sauf en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur.

**Article 4 :** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Un parking dédié aux exposants sera prévu après l'installation de leur matériel.

Tout mouvement de véhicule sera interdit après 7h30 et avant 17h, sauf cas de force majeure (intempéries).

**Article 5 :** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles « vente d'animaux, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les emplacements (taille 3m x 3m) seront attribués par les membres de l'association Orvault Sports Football et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Les exposants doivent ramener leur propre matériel (tables, chaises...), aucun matériel ne sera fourni sur place.

**Article 7 :** Les exposants repartent avec leurs invendus, l'emplacement devant rester vierge et propre à leur départ.

**Article 8 :** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

**Article 9 :** Vous avez obtenu l'autorisation de participer à ce vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.

**Article 10 :** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 11 :** L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. De même, l'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

**Article 12 :** Sur place, la vente de boissons et restauration sera assurée par les membres de l'association Orvault Sports Football.

### **Attestation sur l'honneur (case à cocher)**

o En participant au vide-greniers organisé par l'association Orvault Sports Football en tant que participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus d'une vente de même nature au cours de l'année 2024. Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.